

L'AVENIR.
Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS
au matin.
ABONNEMENT.
Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.
L'abonnement est invariablement payable
d'avance.

L'AVENIR.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

ANNONCES.

Prix : Six lignes et au-dessous, première
insertion, ... 3 4
Des lignes et au-dessous, 1er insert. 3 4
Au-dessus par ligne, ... 4
Toutes insert. subséquentes, le 1/2 du prix.
Dédution libérale faite sur les annonces
à être publiées longtemps.

MEMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

AVANT-PROPOS.

Paris, 14 avril 1846.

Revu le 22 juillet 1846.

Sicut nubes... quasi naves... velut umbra.—JON.

Comme il m'est impossible de prévoir le moment de ma fin, comme à mon âge les jours accordés à l'homme ne sont que des jours de grâce ou plutôt de rigueur, je vais m'expliquer. Le 4 septembre prochain, j'aurai atteint ma soixante-dix-huitième année : il est bien temps que je quitte un monde qui me quitte et que je ne regrette pas.

Les *Mémoires* à la tête desquels on lira cet avant-propos, suivent, dans leurs divisions, les divisions naturelles de mes carrières.

La triste nécessité qui m'a toujours tenu le pied sur la gorge, m'a forcé de vendre mes *Mémoires*. Personne ne peut savoir ce que j'ai souffert d'avoir été obligé d'hypothéquer ma tombe; mais je devais ce dernier sacrifice à mes sermons et à l'unité de ma conduite. Par un attachement peut-être puéril, je regardais ces *Mémoires* comme des confidences dont je n'aurais pas voulu me séparer; mon dessein était de les laisser à Mme de Chateaubriand; elle les eût fait connaître à sa volonté, ou les aurait supprimés, ce que je désirais plus que jamais aujourd'hui.

Ah! si, avant de quitter la terre, j'avais pu trouver quelqu'un d'assez riche, d'assez confiant pour acheter les actions de la *Scitité*, et n'étant pas, comme cette Société, dans la nécessité de mettre l'ouvrage sous presse sitôt que tintera mon glas! Quelques-uns des actionnaires sont mes amis; plusieurs sont des personnes obligantes qui ont cherché à m'être utiles; mais enfin les actions se seront peut-être vendues; elles auront été transmises à des tiers que je ne connais pas et dont les affaires de famille doivent passer en première ligne, à ceux-ci, il est naturel que mes jours, en se prolongeant, deviennent sinon une importunité, du moins un dommage. Enfin, si j'étais encore maître de ces *Mémoires*, ou je les garderais en manuscrit, ou j'en retarderais l'apparition de cinquante années.

Ces *Mémoires* ont été composés à différentes dates et en différents pays. De là, des prologues obligés qui peignent les lieux que j'avais sous les yeux, les sentiments qui m'occupaient au moment où se renoue le fil de ma narration. Les formes changeantes de ma vie sont ainsi entrées les unes dans les autres; il m'est arrivé que, dans mes instans de prospérité, j'ai eu à parler de mes temps de misère; dans mes jours de tribulation, à retracer mes jours de bonheur. Ma jeunesse pénétrant dans ma vieillesse, la gravité de mes années d'expérience attristant mes années légères, les rayons de mon soleil, depuis son aurore jusqu'à son couchant, se croisant et se confondant, ont produit dans mes récits une sorte de confusion, ou, si l'on veut, une sorte d'unité indéfinissable; mon berceau de ma tombe, ma tombe à de mon berceau: mes souffrances deviennent des plaisirs, mes plaisirs des douleurs, et je ne sais plus, en achevant de lire ces *Mémoires*, s'ils sont d'une tête brune ou cheuve.

J'ignore si ce mélange, auquel je ne puis apporter remède, plaira ou déplaira; il est le fruit des inconstances de mon sort: les tempêtes ne m'ont laissé souvent de table pour écrire que l'écueil de mon naufrage.

On m'a pressé de faire paraître de mon vivant quelques morceaux de ces *Mémoires*; je préfère parler du fond de mon cerceuil; ma narration sera alors accompagnée de ces voix qui ont quelque chose de sacré, parce qu'elles sortent du sépulchre. Si j'ai assez souffert en ce monde pour être dans l'autre une ombre heureuse, un rayon échappé des Champs-Élysées répandra sur mes derniers tableaux une lumière protectrice: la vie sied mal; la mort m'ira peut-être mieux.

Ces *Mémoires* ont été l'objet de ma prédilection: sans Bonaventure obtint du ciel la permission de continuer les siens après sa mort; je n'espère pas une telle faveur, mais je désirerais ressusciter à l'heure des fantômes, pour corriger au moins les épreuves. Au surplus, quant à l'Éternité m'aura de ses deux mains bouché les oreilles, dans la poudreuse famille des sœurs, je n'entendrais plus personne.

Si telle partie de ce travail m'a plus attaché que telle autre, c'est ce qui regarde ma jeunesse, le coin le plus ignoré de ma vie. Là, j'ai eu à révéler un monde qui n'était connu que de moi; je n'ai rencontré, en errant dans cette société évanouie, que des souvenirs et le silence; de toutes les personnes que j'ai connues, combien en existe-t-il aujourd'hui?

Les habitants de St.-Malo s'adressèrent à moi le 25 août 1828, par l'entremise de leur maire, au sujet d'un bassin à flot qu'ils désiraient établir. Je m'empressai de répondre, sollicitant, en échange de bienveillance, une concession de quelques pieds de terre, pour mon tombeau, sur le *Grand-Bé* (). Cela souleva des difficultés, à cause de l'opposition du génie militaire. Je reçus enfin, le 27 octobre 1831, une lettre du maire, M. Hovius. Il me disait: "Le lieu de repos que vous désirez au bord de la mer, à quelques pas de votre berceau, sera préparé par la piété filiale des Malouins. Une pensée triste se mêle pourtant à ce soin. Ah! puisse le monument rester longtemps vide! mais l'honneur et la gloire survivent à tout ce qui passe sur la terre." Je cite avec reconnaissance ces belles paroles de M. Hovius: il n'y a de trop que le mot *gloire*.

(*) Ilot dans la rade de Saint-Malo.

Je reposerais donc au bord de la mer que j'ai tant aimée. Si je décède hors de France, je souhaite que mon corps ne soit rapporté dans ma patrie qu'après cinquante ans révolus d'une première inhumation. Qu'on sauve mes restes d'une sacrilège autopsie; qu'on s'épargne le soin de chercher dans mon cerveau glorieux et dans mon cœur éteint le mystère de mon être. La mort ne révèle point les secrets de la vie. Un cadavre courant la poste me fait horreur; des os blanchis et légers se transportent facilement: ils seront moins fatigués dans ce dernier voyage que quand je les traînais çà et là chargés de mes ennuis.

TRIBUNE DU PEUPLE.

Liberté de penser.

Profession Médicale.

Montréal, ce 12 déc. 1848.

M. le Directeur,

Le corps médical n'a cessé depuis longtemps de faire sentir la nécessité d'une nouvelle loi sur la médecine. Ce cri général est-il bien l'expression d'un besoin réel? on ne peut conserver là-dessus le moindre doute, si l'on considère la nature de la profession et les règles étroites, arbitraires et souvent oppressives qui l'assujettissent. On ne peut laisser subsister plus longtemps un tel état de chose, sans s'exposer à retarder le développement des sciences médicales chez nous.

C'est surtout à la veille d'une session parlementaire que les amis du progrès, nous dirions même de l'humanité, doivent s'animer d'un zèle digne d'une cause si étroitement liée aux intérêts de la société. Pour nous, nous joignons encore aujourd'hui notre voix à la grande voix du corps médical, et appelons de nos vœux une réforme motivée, nous le disons avec conviction, par la sainte cause de l'humanité. Nous voulons et en cela, nous sommes, croyons-nous, l'interprète de la volonté générale, le rappel complet de l'acte arbitraire et exclusif, passé à la dernière session; parce que nous voulons une loi basée sur le grand principe de l'égalité; une loi qui protège le médecin de la campagne comme celui de la ville; qui protège la société des dangers affreux du charlatanisme ignorant; une loi surtout qui protège l'élève contre les spéculations par lesquelles on dégrade tout souvent l'enseignement, et remette cet enseignement dans la position élevée et honorable qu'il doit occuper.

Ces vœux ont déjà été formulés, le corps médical les a favorablement jugés.

La législature pourrait-elle refuser de répondre à un besoin si pressant et si puissamment établi? non, elle ne le peut pas. La loi actuellement en force a été imposée aux médecins, qui la repoussent comme une violation de leurs droits; ils la repoussent comme une intrigue inventée pour élever à une espèce de magistrature un petit nombre de spéculateurs se disant modestement "les gouverneurs" du grand nombre qui ne veut d'autre maître que celui du peuple; ils la repoussent comme une vile et dégradante spéculation qui, au nom de l'enseignement, exploite l'élève en entravant son instruction médicale de mille difficultés pécuniaires, sans lui procurer les moyens d'études plus étendues ou plus solides que par le passé.

Ils la repoussent encore, parce qu'il veut que la médecine soit, comme le disait M. de Montalembert à la tribune, un art libéral et librement accepté; que le médecin soit l'homme de la famille et du peuple et que pour cela il n'ait d'autre chef que celui du peuple.

Mais comment, direz-vous, une aussi ridicule loi, une mesure si absurde a-t-elle pu être votée par une législature dont vous espérez si favorablement? Cette objection pourrait avoir quelque valeur peut-être dans un pays où les projets de lois sont discutés par la presse; mais ici, elle n'en a aucune. Et vous allez le comprendre.

Le frère de l'ex-procureur d'immortelle mémoire, nouvellement arrivé du royaume uni, fut un bon matin pris de l'ingénieuse idée de *britanniser* les médecins du Canada. Vite, il se met à l'œuvre, avec ses amis, et ils enfantent à quatre ou cinq qu'ils étaient, un véritable *British-practice*, qui du cabinet du frère médecin passe au cabinet du frère procureur, puis de là à la chambre d'assemblée à qui l'on dit: "voici les vœux ardents de nos chers médecins. Et vous concevez que ce projet, comme tous ceux sur lesquels on n'a pas attiré préalablement l'attention du pays, passa sans trop de résistance. Evidemment la chambre a voté sans approfondir les dispositions de cette loi.

D'ailleurs l'opinion de M. Morin s'accorde avec cette manière d'expliquer la chose. "La loi précitée, calquée sur des dispositions existantes ailleurs, quoique devant atteindre un but plus général et différent, ne peut être regardée que comme très imparfaite, et dressée à la hâte. Il faut bien cependant tâcher de l'interpréter et de la faire fonctionner, s'il est possible. Cette loi était faite pour être la seule qui réglât la profession, et cependant elle est absolument exclusive et restrictive de sa nature; la corporation ne se compose que d'un nombre d'individus nommés par leurs noms; il faut pour l'admission ultérieure des délais et des probations; cependant il existait dans le pays un corps de médecins beaucoup plus nombreux, dont on ne tient aucun compte; on ne mentionne même pas comment les médecins déjà admis pourraient faire partie de la corporation. Il est bien certain que toute la profession n'est pas incorporée par l'acte, et que les médecins actuels qui n'y sont pas nom-

més, n'y peuvent être admis que de la même manière que les licenciés futurs, et probablement après les mêmes délais; mais ne pourrait-on pas même dire que d'après l'acte ils ne peuvent pas être admis du tout?

C'est donc en confondant dans la passation de la loi et dans sa mise à exécution, l'existence d'une corporation exclusive et les intérêts de la profession en général, qu'on en est venu à des irrégularités presque inévitables.

M. V. J. Beaudry appelé à se prononcer sur cette loi, a rendu un jugement parfaitement en harmonie avec les plaintes du corps médical.

"Après avoir pris communication de l'acte établissant le collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, et les procédés des trois assemblées dont un extrait m'a été fourni, ainsi que l'opinion de M. Morin sur la régularité des procédés du collège et la position actuelle de la corporation. Je concours parfaitement dans l'opinion exprimée par M. Morin que les procédés sont irréguliers et nuls, et qu'il n'y a pas de collège légalement organisé au désir de la loi.

A mon avis, l'esprit de la loi était d'incorporer toute la faculté et ce n'est qu'à la précipitation avec laquelle ce bill a été adopté qu'on doit attribuer le caractère étrange de cette loi qui prive une grande partie des médecins du Bas-Canada de tout contrôle et de toute intervention dans le sort futur de la profession, à moins qu'ils ne préfèrent se soumettre aux épreuves et examens requis des aspirants à la profession.

Eh bien! oui, le corps médical a rejeté cette œuvre comme n'étant pas la sienne, mais celle d'une petite coterie qui travaillait pour elle seule. Les médecins se sont prononcés formellement et au moyen de la presse, et au moyen de pétitions, il est impossible, nous le répétons, que la législature ne rende pas justice à ce nombreux corps. Nous ne terminerons pas sans dire un mot d'un article des règlements passés par le bureau des médecins.

On veut que tout médecin pour devenir membre du collège soit tenu de payer cinq chelins pour enregistrer son nom; puis, s'il est admis membre de ce corps, il payera cinquante chelins d'entrée, sauf à payer encore dix chelins par année. Quel est l'objet de ces versements? les gouverneurs sont assez ingénieux pour ne pas le dire. Le bureau n'avait certainement pas de moyen plus persuasif pour convaincre les médecins de la campagne, qu'il ne voulait pas d'eux; de pareilles choses ne se discutent pas, elles se citent, et le public juge.

LA PRESSE CANADIENNE.

(Du Journal d'Agriculture.)

CHARRUES A COUTRES.

Un de nos lecteurs et abonnés est venu, vers le commencement du mois dernier, nous demander si nous pourrions lui enseigner où il trouverait des charnues à coutres. Notre réponse a été *tout naturellement* que nous n'en savions rien. Nous disons "tout naturellement" car il faut savoir que, vu l'état stationnaire (généralement parlant) de notre agriculture, les instruments aratoires et autres, qui sont perfectionnés en Europe et aux États-Unis, ne parviennent en ce pays que sur une demande spéciale de la part de ceux qui désirent s'en servir. La raison de cela, est celle-ci: c'est que les marchands importateurs craignent qu'en introduisant dans ce pays des instruments nouveaux pour nous, ils ne pussent en trouver de débit, et ils ne se trompent pas entièrement. Car c'est un fait admis par tout le monde, qu'on n'achète que ce que l'on connaît. Or nous le demandons à tous les hommes instruits, comment nos cultivateurs pourraient-ils connaître ces instruments nouveaux, etc., s'ils ne souscrivent pas à un journal qui leur fasse faire connaissance avec eux? Ajoutons qu'il ne suffit pas de souscrire, mais qu'il faut encore payer. Car de même que pour la guerre, il faut de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent; dans le journalisme, la chose essentielle pour soutenir un journal, c'est aussi de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent. Nous avons donc dû répondre à notre respectable abonné que nous ne savions où il pourrait à Montréal trouver ce qu'il cherchait.

Néanmoins, à sa demande spéciale, nous avons fait des démarches, nous avons pris quelques renseignements et examiné des charnues ordinaires, et nous pouvons donner aujourd'hui la réponse qui suit. Une charnue à coutres n'a ni soc, ni versoir ou oreilles; elle n'a que de simples lames en fer ou en acier, qui sont disposées de telle sorte qu'elle coupe le sol par tranches parallèles les unes aux autres sans pour cela le renverser. C'est un instrument qui est fort utile aux cultivateurs, surtout dans les terres qui sont remplies de racines, et dans lesquelles la charnue ordinaire ne peut fonctionner que moyennant la force de trois à quatre chevaux. La charnue à coutres en effet s'emploie pour défricher et faire mûrir dans moins de temps les terres dont nous venons de parler; elle prépare aussi au labourage les terres tenaces; cela se conçoit facilement. Lorsque le sol sera coupé de haut en bas en tranches parallèles assez rapprochées les unes des autres, la charnue ordinaire, qui labourera le terrain de manière à rencontrer à angles droits le labour déjà fait avec la charnue à coutres, n'éprouvera pas plus de la moitié de la résistance qu'elle aurait éprouvée, dans le cas où la charnue à coutres n'aurait pas été employée. Nos cultivateurs devraient faire essai de ces *charnues préparatoires*; nous ne doutons pas qu'ils ne s'en trouvaient fort bien. Ils observeront néanmoins que, lorsque ces instruments sont employés à

défricher des terres pleines de racines ou à préparer des sols qui sont très-tenaces, les coutres doivent varier dans leurs dimensions. Cela se comprend; car à mesure que la résistance augmente, l'objet qui lui est opposé doit dans la même proportion augmenter en force et en puissance. Au reste, les charnues à coutres rentrent dans la classe des scarificateurs, des *cultivateurs*, etc., quoique les instruments aient tous des pointes ou socs disposés de différentes manières.

Maintenant on va nous demander sans doute si nous avons un modèle de l'instrument que nous décrivons; nous répondons que non. Néanmoins nous pensons qu'avec la description que nous venons de donner, un cultivateur intelligent et qui connaît bien l'emploi de la charnue ordinaire, pourra facilement se faire confectionner une charnue à un ou plusieurs coutres. Dans tous les cas, nous n'hésitions pas à croire que le cultivateur instruit et intelligent, qui est venu nous trouver au sujet de ces instruments, puisse aisément s'en procurer lui-même.

Nouvelles d'Europe.



ARRIVÉE DU BRITANNIA.

IRLANDE.—Le sud de l'Irlande n'est pas tranquille et annonce le renouvellement d'une tempête politique. Quelques émeutes ont fait une tentative pour libérer les prisonniers de Clonmel. Ils se sont rassemblés le 8 novembre, au nombre de 1000 à 1500. On dit qu'ils se préparaient à marcher sur Clonmel lorsque la police et les troupes parurent et les dispersèrent après avoir fait 17 prisonniers. La misère est extrême en plusieurs localités, non-seulement parmi le bas peuple, mais même parmi la noblesse qui est réduite à vivre de farine de blé d'inde et des végétaux des jardins. La maladie des pommes de terre et la récolte de ce tubercule si indispensable n'est pas aussi mauvaise qu'on le pensait.

CHOLÉRA.—Cette maladie n'a pas augmenté à Londres. En Écosse elle fait toujours quelque progrès, mais les nouveaux cas n'excèdent pas 20 par jour. Enfin l'état de la santé publique n'offre rien d'alarmant.

FRANCE.—La lutte pour la présidence de la République commence à offrir des symptômes sérieux, et les partis se rangent sous les bannières des deux principaux candidats, Cavaignac et Louis Napoléon. Le seul lien qui unisse ces deux hommes aux partis qui divisent la France, est plutôt le calcul des probabilités futures que la conformité des opinions politiques.

Comme nous l'avons déjà exprimé, la lutte sera entre Cavaignac et Louis Napoléon. Les républicains rouges néanmoins tiennent encore la lice, mais la division qui règne entre les partisans de Ledru-Rollin et de Raspail, ne leur laisse aucune chance de succès. On regarde Cavaignac comme le représentant de la république modérée, mais son penchant reconnu pour les républicains rouges et son alliance avec le parti modéré de l'assemblée nationale le rendent suspect aux deux partis. Il est toutefois le candidat de la République. Napoléon, au contraire est considéré comme l'instrument dont se servent les légitimistes, les monarchistes, les bonapartistes et tous les réactionnaires pour renverser la république. Pour parvenir à ces buts divers, les combinaisons de partis les plus étranges ont eu lieu. Le *Constitutionnel* s'est déclaré en faveur de Napoléon, tandis que le *Journal des Débats*, l'ennemi mortel du *National* et de son parti, s'est rangé du côté de Cavaignac. Dans le fait c'est une lutte pour le pouvoir suprême qui se fait ouvertement et dans laquelle les principes du républicanisme sont oubliés ou mis en avant seulement comme le mot d'ordre des partis.

Cavaignac a lancé son adresse au peuple; elle est très modérée et de bon goût; c'est l'œuvre de M. Dufaure. Néanmoins, malgré le calme et la modération de chacune de ses phrases, elle ne laisse pas de faire connaître que Cavaignac a toujours l'œil sur les fusils qui décideront virtuellement la lutte. Il a permis l'armement des plus dangereux quartiers de Paris désarmés en juin. Enfin, tout le monde dit qu'il est décidé, s'il est battu dans sa candidature, à soutenir dans les rues de Paris une lutte désespérée contre les Bonapartistes. Ses émissaires sillonnent les routes de la France, mais tous ses efforts seront vains. Louis Napoléon entouré du prestige de son nom puissant qui a étonné le monde et étonnera les siècles futurs, réunira non-seulement les suffrages des admirateurs de ce nom, mais encore ceux de tous les Français opposés à la république et qui constituent la très grande majorité du peuple.

Mais le symptôme le plus dangereux pour le maintien de la paix, est l'opposition de l'assemblée nationale aux prétentions de Louis Napoléon. Déjà, ce corps a été par des restrictions, les pouvoirs du président futur de manière à n'en faire qu'un instrument entre ses mains. Louis Napoléon se soumettra-t-il à n'être qu'un agent passif entre les mains du corps législatif? il y a mille raisons pour répondre négativement. Dès lors il y aura antagonisme entre lui et l'assemblée nationale; antagonisme qui ne cessera que par la chute du président futur ou celle de la constitution de 1848.

Le parti Socialiste a décidé que Raspail serait son candidat à la présidence; Caussidière et Louis Blanc travaillent, dit-on, secrètement à assurer le triomphe du marchand de cigarettes campés.

Si Napoléon est élu, il est probable qu'une alliance aura lieu entre Cavaignac, Ledru-Rollin, Marrast, Barbès, Caussidière, Pierre Leroux et

Cabet dans le but de renverser le nouveau président de la République. Personne ne croit que le respect de ces hommes pour la nouvelle constitution, puisse les gêner le moins du monde dans l'exécution de leurs desseins. On peut s'attendre au renouvellement des massacres de juin, avec l'accompagnement de l'état de siège et du rétablissement de l'ordre acheté par la perte de toute liberté.

Les Banquets à bon marché se continuent. M. Marrast a été élu président de l'assemblée nationale dont les débats offrent peu d'intérêt par suite de l'absence d'un grand nombre de ses membres partis pour les déplacements où ils vont organiser l'intrigue électorale. Cabet le chef suprême des Communistes, le fondateur de *l'Éclair*, l'inventeur de *l'Harmonie*, a été bien et dûment emprisonné pour contrevention à la loi qui défend aux individus d'avoir des armes en leur possession.

Les Montagnards continuent leurs démonstrations de violence journalières: — L'assemblée nationale a rétabli la chaire de Professeur d'Economie politique abolie par le gouvernement provisoire.

Il y a eu des troubles dans quelques départements. Les banquets socialistes se continuent dans les provinces; malgré le bas prix les honnêtes gens s'abstiennent d'y prendre part. Tous ces banquets offrent la répétition des dévergondages politiques, des blasphèmes dont nous avons déjà entretenus nos lecteurs. Le banquet d'Autun dépeint en scandaleux tout ce que nous avons vu jusqu'ici de scandaleux. Dans la nuit du 24, des bandes d'individus ont parcouru les alentours des Tuileries et de la place de la Concorde en criant *vive la République!* A bas Cavaignac! — Le Choléra asiatique n'est pas à Paris comme on l'a annoncé.

L'unique organe des Jansénistes, la *Revue Ecclésiastique* a cessé de paraître.

Il y a encore eu de nouvelles collisions à Paris entre la garde mobile et la ligne. Les journaux des Provinces ont envoyé une députation au sujet de la présidence à MM. Thiers, Berryer et le général Bedau qui ont déclaré positivement qu'ils donnaient leur appui à Louis Napoléon.

Lamarine a refusé de se retirer en faveur de Cavaignac, donnant pour raison qu'il ne voulait pas se greffer à un trône pourri. Les bonapartistes pensent le gagner, à leur parti.

Les journaux du gouvernement sont remplis d'injures à l'adresse de Louis Napoléon. La constitution a été proclamée le 12 avec grande pompe; les cérémonies religieuses ont été faites par l'Archevêque de Paris. Cette solennité a été accueillie sans enthousiasme. Après la cérémonie les légions de la garde nationale, débâillant, criant, les unes: — A bas les prétendants! Vive la république; les autres, vive la république démocratique et sociale!

M. Delarochefaquelin a écrit aux législatives de voter en faveur de Louis Napoléon. On craint des troubles sérieux à Paris si Napoléon est élu. Flocon a déjà commencé son système d'agitation des clubs, aidé, dit-on, de Caussidière. — On assure que 60 départements voteront en faveur de Louis Napoléon. L'élection du président démontrera une vérité que personne n'a osé dire; c'est que la république de février proclamée par surprise par une petite majorité, est repoussée par la grande majorité du peuple français. La plupart des évêques se sont prononcés en faveur de Cavaignac.

AUTRICHE.—L'ordre règne dans les rues de Vienne, et Blum le républicain rouge de Frankfort a expié par sa mort les offenses qu'il a commises contre la société. On croit que Bem a été arrêté et subira aussi la peine capitale. Plusieurs autres personnes ont été condamnées à mort par la cour martiale; mais l'empereur a ordonné de renvoyer le procès des autres prisonniers devant les tribunaux ordinaires. Vienne est toujours en état de siège, l'empereur néanmoins, renouvelle dans sa proclamation, la promesse d'accorder à ses sujets un gouvernement constitutionnel. Le prince Windischgratz a quitté Vienne pour la Hongrie avec une force imposante, chargée d'anéantir entièrement la révolte dans tous les domaines de l'Autriche.

PRUSSE.—La répression de l'insurrection de Vienne y a produit des effets étonnants. Nous avons déjà annoncé la formation du ministère Brandebourg. Aussitôt que le triomphe des impériaux fut connu à Postdam, la cour prussienne se décida à agir avec vigueur. En conséquence par un décret en date du 8 novembre, une proclamation transféra la tenue des séances de l'assemblée constituante de Berlin à Brandebourg, ville à l'ouest de Postdam où réside la cour. C'était un pas hardi calculé à délivrer les *Bons* du régime de terreur sous lequel les tenait la canaille de Berlin; mais cette démarche ne pouvait être suivie d'effet que par la fermeté et l'aide des bayonnettes. C'est ce qui advint. L'assemblée refusa d'obéir et se déclara en permanence; l'excitation augmentait de moment en moment. Le 10, la chambre persistant dans son refus, le général Wrangel à la tête de 15,000 soldats prit possession de Berlin et envoya son aide-de-camp dire au président de la chambre qu'il avait ordre de faire fermer le lieu des séances. Les membres refusèrent de se disperser, et le général fit couper toute communication avec eux; les représentants s'ajournèrent alors au lendemain. On pensait que la canaille berlinoise se soulèverait, mais ses chefs la tinrent en repos. Les troupes bivouaquèrent dans les rues et sur les places publiques et la nuit se passa sans le moindre désordre. La garde bourgeoise avait pendant ce temps gardé la neutralité.

Le 11, le roi adressait une proclamation au peuple prussien; il en appelait avec confiance à sa loyauté et dissolvait la garde bourgeoise qui voulait jouer le rôle des prétoriens sous les empereurs romains. L'assemblée se réunit dans une partie éloignée de la ville, et décida d'offrir une résistance passive, comptant sans doute sur la sympathie des provinces prussiennes.

Le 12, Berlin fut mis en état de siège, les clubs furent fermés, les rassemblements dans les rues défendus et le désarmement de la garde bourgeoise ordonné. Cette garde a résolu de ne pas livrer ses armes et le général Wrangel lui a donné 24 heures pour se soumettre à l'ordre de désarmement. Au point où en sont venues les choses, le Roi ne peut revenir sur ses pas, et la moindre marque de faiblesse aurait pour lui les conséquences les plus terribles.

Le 12, les rues étaient couvertes de peuple et les étrangers accouraient de toutes parts à Berlin pour prendre part à la lutte qui se préparait. Le dé est jeté; il faut que le roi ou la canaille l'emporte. Il n'y a pas de terme moyen possible. On dit que l'Assemblée de Francfort s'est déclarée en faveur du roi. Néanmoins, la populace ne cédera qu'après un combat désespéré. On dit aussi que la Russie a promis son assistance au roi, mais jusqu'à présent cette puissance n'a donné aucun signe d'intervention active. Aux dernières nouvelles, l'Assemblée était en séance et avait déclaré les ministres coupables de trahison. Si ce corps avait travaillé à former une constitution, fin pour laquelle il a été élu, au lieu d'usurper le pouvoir exécutif, tous ces troubles civils auraient été évités, et la Prusse jouirait aujourd'hui d'un gouvernement constitutionnel au lieu d'être sur le bord d'une guerre civile épouvantable.

DANEMARK.—Les Danois insistent sur la dissolution du gouvernement des ducs de Schleswig-Holstein; la trêve conclue sera bientôt rompue.

ESPAGNE.—Les troupes de la Reine ont remporté une victoire en Aragon. Un corps de rebelles s'est réfugié en France.

ITALIE.—Rien d'intéressant de ce pays. Les fanfarons de Charles-Albert sont restés sans effet, et les Autrichiens maintiennent leur position dans la Lombardie.

ROME.—Des lettres de cette ville en date du 6 novembre, apportent de graves nouvelles. Il s'agit d'un mouvement parmi les troupes pontificales en garnison dans les Marches, sur la frontière autrichienne. Le clergé séculier et régulier des Etats Pontificaux a offert de verser au trésor public 21,400,000 francs (21,070,000 payables en quinze ans.) Le souverain pontife a accepté cette offre le 28 octobre.

Le pape a envoyé à Venise, 27,000 francs provenant de la daterie apostolique. La cour de Rome a adressé au cabinet de Turin deux notes dans lesquelles elle proteste contre la spoliation des biens des Jésuites et autorise le clergé séculier à contribuer à l'impôt forcé.

—La garde nationale a arraché plusieurs placards communistes qui étaient affichés en plusieurs endroits, et qui invitaient le peuple à partager les terres des riches.

—L'Ami de la Religion et de la P.

En France, nul événement à signaler, si ce n'est la proclamation solennelle de la Constitution, qui ouvre enfin à notre pays l'ère des institutions républicaines. La lutte présidentielle continue d'ailleurs à absorber toute l'attention, toute la vie politique de la presse et de la nation. Nous donnons plus loin la circulaire dans laquelle le général Cavaignac expose les principes qui, dans cette grande et décisive épreuve, doivent diriger la conduite de tous les agents du gouvernement. La modération, la sagesse, la franchise de ce programme ont produit une impression favorable. Toutefois, aucun modification sensible ne s'est opérée dans la position et les chances des candidats. L'attitude de la presse parisienne a seule subi un changement qui pourra n'être pas sans importance dans la suite de ce grand débat. Le Constitutionnel, jetant enfin le masque d'une prétendue neutralité, s'est rangé ouvertement sous l'étendard de M. Louis Bonaparte. De leur côté, les Débats, demeurés jusqu'à présent en dehors de la lice, se sont décidés, sinon à embrasser précisément la cause du général Cavaignac, du moins à lui prêter un appui qui ne peut manquer de lui être précieux dans les circonstances actuelles.

Si le temps et l'espace ne nous manquaient également, nous aurions à parler d'une crise ministérielle survenue en Piémont, et de laquelle pourrait bien sortir la prochaine reprise des hostilités en Lombardie. Mais tout disparaît aujourd'hui devant les nouvelles qui nous arrivent d'Allemagne.

Ce sont d'abord les derniers échos de la lutte de Vienne—épisode sombre et sanglant de ce drame déplorable. Mais malgré l'intérêt profond qui s'attache à sa destinée, la capitale de l'Autriche n'est déjà plus qu'un second rang, dans le tableau d'incessantes péripéties que la vieille et calme Germanie déroule depuis quelque temps devant nous.

Berlin nous donne à son tour le spectacle d'un conflit entre le peuple et la royauté, conflit encore à son début, et dont l'issue est impossible à prévoir. C'est la contre-partie exacte du mouvement de Vienne. Ici, la révolution a fait usage de la force; elle a été momentanément vaincue et paralysée. A Berlin, elle reste, impassible, sur le terrain du droit, et ne laisse pas à la réaction monarchique le prétexte même d'une illégalité. L'Assemblée nommée par le peuple proteste contre le choix d'un ministère impopulaire. Le roi passe outre, sans succéder à cette manifestation de l'opinion. L'Assemblée s'adresse au peuple et lui dénonce l'administration nouvelle. Le roi, contrairement à ses promesses, contrairement au vœu de la diète, fait entrer à Berlin, pour protéger cette assemblée qui ne demande aucun appui, des troupes destinées, en réalité, à rendre possible l'exécution des volontés liberticides qu'il a conçues. La diète, entourée de la garde civique, et garantie par elle, enjoint à cette garde de ne pas s'opposer par la force à l'invasion des troupes royales. Le droit pouvait recourir aux armes. Nulle part la résistance n'autorise des mesures illégales; nulle part l'indignation ne déborde. Pas un coup n'est porté, pas une goutte de sang ne coule. Mais ce calme même a quelque chose de plus menaçant que le tumulte du combat.

Nos lecteurs trouveront plus loin l'historique et les détails de cette lutte, une des plus mémorables qu'aient jamais enregistrées les annales des peuples constitutionnels. Comme nous, sans doute, ils ne pourront se défendre d'un mouvement d'admiration pour cette assemblée, qui, par sa seule attitude, défend et sa dignité outragée et les libertés de la nation indignement violées. Peut-être aussi, comme nous, en voyant la royauté aveuglée, oublieuse des

leçons d'un passé qui date à peine d'hier, se fier à ce calme qui devrait la faire trembler et se précipiter dans la voie des réactions, se demander-ils si Dieu n'a pas frappé Frédéric Guillaume de cet esprit de vertige, qui pousse fatalement à leur perte les rois condamnés.—*Courrier des Etats-Unis.*

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se renoue et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1848.

Le Journal de Québec.

Suite.

Dans l'écrit précédent nous avons exposé les craintes du *Journal de Québec* et ses espérances pour l'avenir de notre pays. Nous avons établi pareillement quelles étaient nos craintes et sur quels fondements elles étaient basées; et quel remède nous concevions être raisonnable pour arrêter le cours des maux qui fondent sur nous et pour en prévenir les conséquences. Jusque là l'article du *Journal* était spécialement consacré au pays, ne traitait que du Canada. Mais peu à peu l'écrivain aggrandit le cercle de ses pensées.

Donnant son adhésion à cette parole pleine de vérité de Chateaubriand « l'avenir est à la démocratie », et à cette autre « la démocratie est le dernier mot des sociétés », le journaliste soutient pourtant qu'il n'est « ni pour un système » ni pour un autre, ni pour tel état politique ni « pour tel autre ». Cette déclaration doit cependant paraître un peu surprenante dans les colonnes d'un journal se donnant comme l'ami du progrès. Il nous semble à nous que le système ne peut être indifférent pour un peuple. La tyrannie, le despotisme après avoir façonné les peuples à la servitude pendant des siècles de domination; après avoir perverti l'intelligence humaine, et sapé jusque dans leurs bases les véritables principes de gouvernement, se représentent-ils, ont-ils abandonné la lutte? Certes non! Le peuple anglais avait commencé par frapper un grand coup. Le dogme de la souveraineté du peuple presque effacé de la mémoire des hommes avait reparu brillant aux yeux de l'univers. Mais les traces de l'ancien ordre de choses trop profondément imprimées dans les institutions de la nation, s'opposaient à une transition brusque de l'état d'esclavage à l'état de liberté absolue. L'exercice de droits aussi sublimes que ceux qui sont sur une nation libre exige une préparation. Le peuple anglais inventa le gouvernement constitutionnel. Et cependant depuis tant de siècles combien peu de progrès la liberté peut revendiquer dans ce royaume! Ce gouvernement transitoire, chaînon interposé entre la monarchie et la république, est passé dans les mœurs anglaises, de telle sorte qu'une révolution sanglante pourra seule l'en extirper. Ce qui devait conduire une grande nation à sa fin ne l'a-t-il pas arrêté dans sa course; l'état qui devait permettre au peuple anglais de former son éducation politique, avant qu'il prit en ses mains les rênes de son gouvernement, ne s'est-il pas consolidé au détriment du peuple et au profit d'une aristocratie, mille fois plus dangereuse que la royauté, parce qu'elle a tous les moyens de la royauté à sa disposition et qu'elle l'emporte encore sur celle-ci par l'association, l'énergie et la richesse? N'a-t-on pas vu ce gouvernement anglais, fruit déchu de la liberté, combattre les principes de liberté, et faire une guerre exterminatrice à la France pour lui imposer des lois de droit divin qu'elle vomissait de son sein. Ah! le despotisme n'a pas abandonné la partie! sous une forme ou sous une autre il se révolte partout contre la vérité. Si les peuples s'arrêtent dans leur marche vers leur but, vers la démocratie pure, ils ont rétrogradé, c'est un signe que le despotisme a remporté une victoire.

Ce n'est pas que nous soutenions qu'il faille implanter une institution politique au milieu d'une société qui n'est pas assez avancée pour la recevoir. Comme le *Journal*, nous disons qu'un peuple ne peut être heureux que dans l'harmonie de ses institutions politiques, de ses mœurs et de ses institutions sociales. Quant à ses goûts, ils seront toujours et partout démocratiques.

Si les révolutionnaires français de 1793, dans leur amour de tigre pour la liberté, n'eussent pas perdu de vue cette vérité pourtant si évidente: s'ils eussent en le loisir de songer que la monarchie avait poussé dans ce pays, ses racines jusqu'à son cœur même de la société, ils n'auraient pas décimé la France comme ils l'ont fait: les excès inconcevables dont ils ont souillé la liberté n'auraient pas rejeté le peuple entre les bras du despotisme par une réaction toute naturelle. Napoléon n'aurait pas engraissé l'Europe du sang français; la liberté n'aurait pas perdu un demi-siècle; et des frères ne se seraient pas entrecroisés de nouveau en 48 pour ressaisir la liberté perdue par les excès révolutionnaires.

Sur ce point nous nous accordons avec le *Journal*, mais de grâce comment un homme pensant et raisonnable peut-il soutenir qu'il est indifférent à la forme de gouvernement d'un peuple, qu'il le reconnait que « la démocratie est le dernier mot des sociétés »? Si tous les peuples doivent arriver tôt ou tard à la démocratie; si c'est une loi immuable des sociétés; si la divinité dans ses décrets éternels pousse les nations vers le même but, le perfectionnement de l'état social peut-il être indifférent à un être de la famille humaine, que le peuple dont il est membre prenne une voie ou une autre pour arriver à ce but? Peut-il consciencieusement se croiser les bras et dire: qu'importe dans quel temps nous arriverons à notre but! Et lorsqu'il a sous les yeux l'exemple de grands peuples déchirés par ce travail inévitable de la liberté, ne doit-il pas chercher à imprimer à la société une marche douce et continue dans une voie de progrès qui la conduise sans convulsions au but auquel elle tend inévitablement? Doit-il la laisser s'arrêter, s'endormir sur la route pour ensuite qu'elle se réveille dans le sang et le carnage de ses enfants, comme la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, et bientôt certainement l'Angleterre? Le *Journal* peut-il penser sérieusement ce qu'il dit? Non, car cette

parole réfléchie ne serait pas celle d'un philanthrope. Mais survenons toujours l'écrivain:

« Que nous importe, à nous, que nous vivions sous une monarchie constitutionnelle ou sous une démocratie pure, pourvu que le peuple soit heureux et content, et qu'il jouisse d'une douce et paisible liberté! »

L'établissement d'une forme de gouvernement chez un peuple n'est pas en effet le but de ce peuple. La monarchie constitutionnelle, le gouvernement démocratique ne peuvent être le but d'une nation. C'est vers le perfectionnement de l'état social quel tendent toutes les nations. Mais les formes de gouvernement ne sont que des moyens d'y parvenir. Il doit donc importer de savoir quel moyen sera plus efficace pour atteindre ce perfectionnement. Donc il est faux de dire qu'il est indifférent qu'un peuple vive sous une monarchie constitutionnelle ou sous une démocratie pure! Si la monarchie constitutionnelle offre plus de garantie pour le perfectionnement de la société que la démocratie, il est du devoir de ceux qui conduisent les peuples de les arrêter, de les fixer sous cette forme de gouvernement. Mais si la démocratie laisse loin derrière elle tous les autres systèmes dans cette voie de perfectionnement, le peuple doit se « hâter lentement », de s'y rendre. Et ceux qui entraveraient sa marche seraient coupables.

La divinité a-t-elle mis dans le cœur des peuples ce sentiment qui les pousse à la démocratie pure? Cette forme de gouvernement est-elle fondée sur la raison? Si tel est le cas, il ne peut plus y avoir de doute: « la démocratie n'est le dernier mot des sociétés », que parce qu'elle est plus favorable au perfectionnement de l'état social. Autrement il en résulterait l'absurde; la divinité aurait trompé le genre humain en lui donnant cet instinct qui le pousse à la démocratie par ce désir invincible de perfectionner ses institutions sociales, d'améliorer sa condition.

D'ailleurs le bonheur d'un peuple comme celui des individus n'est que relatif. A mesure que ses institutions sociales se perfectionnent, la somme de son bonheur augmente. Ce qu'il regardait comme le bonheur hier, lui semblerait malheur aujourd'hui. Comment alors raisonnablement dire avec le *Journal* « qu'importe que nous vivions sous une monarchie constitutionnelle ou sous une démocratie pure, pourvu que le peuple soit heureux et content... »

Oseriez-vous assigner des limites au bonheur du peuple? ce serait un crime. Et si la monarchie constitutionnelle ne lui procure pas tout ce qu'il peut espérer de bonheur, l'arrêterez-vous par votre indifférence et votre apathie, vous ses conducteurs et ses guides, dans sa marche vers un bonheur plus grand que Dieu lui fait entrevoir, lui fait comprendre dans la démocratie pure? Et vous vous diriez éclairé, consciencieux! Du moins, si vous volez au peuple votre coopération, ne découragez pas ceux qui veulent lui consacrer leur cœur et leur intelligence; n'entravez pas leur marche; n'épuisez pas toutes leurs forces en luttes inutiles; car un peuple divisé reste stationnaire; bien plus il rétrograde.

(A continuer.)

La Réforme Postale.

Pour faire ressortir d'avantage le peu de danger qu'il y a d'un déficit, en réduisant les taxes sur les lettres ainsi que sur les journaux, nous reproduisons la partie du message du président qui a rapport à la réforme postale aux Etats-Unis. La on a augmenté la distance que parcourt les lettres, on a établi de nouveaux bureaux, et de nouvelles routes postales, tout en diminuant les dépenses annuelles. Voilà ce qu'il s'appelle progresser, aller de l'avant. Nos lecteurs liront sans doute avec plaisir cet extrait d'un document aussi important et aussi authentique:

« Les contrats passés pour le transport des lettres par le moyen de steamers qui peuvent se convertir en steamers de guerre, promettent de réaliser tous les avantages qu'en attendent notre commerce et notre marine. Le premier steamer ainsi acquis au gouvernement fut lancé en janvier 1847. Il y en a sept aujourd'hui, dans un an il n'y en aura probablement pas moins de dix-sept. Tout en nous assurant ainsi un grand avantage national, nos relations de commerce et d'amitié se multiplient avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les autres parties de l'Europe, avec toute la partie occidentale du continent, surtout avec l'Orégon et la Californie, et entre le Nord et le Sud des Etats-Unis. On doit espérer que ces transports de lettres rapporteront beaucoup. La ligne qui rattache New-York et Chagres, et en traversant l'Isthme va jusqu'à l'Orégon, ne peut manquer d'exercer une heureuse influence sur les intérêts des manufactures, du commerce, de la navigation et de la circulation monétaire des Etats-Unis. Je vous recommande comme une partie importante de ce système le projet d'établissement d'une ligne de steamers entre la Nouvelle-Orléans et Vera Cruz.

Ainsi se cimentera l'amitié des deux républiques et se développeront des avantages réciproques au commerce et aux manufactures de l'une et de l'autre.

Le rapport du directeur-général des postes vous rendra compte des opérations de ce département pour l'année dernière. Il est satisfaisant d'en voir augmenter si rapidement les revenus, aux taux établis maintenant par la loi. Le revenu brut de la poste, pendant l'année dernière, s'est élevé à \$4,371,077, dépassant ainsi de \$6,453 la moyenne reçue pendant les neuf années qui ont précédé le vote de la loi du 3 mars 1845 et de \$425,184, le montant reçu pour l'année finissant le 30 juin 1847.

Les dépenses de l'année, non compris la somme de \$94,672 accordée par le congrès dans sa dernière session, à des réclamations personnelles, et y inclus la somme de \$100,500 payée à la ligne des steamers entre Brème et New-York, s'élevaient à \$4,198,845; ce qui est de \$300,748 au-dessous de la moyenne des neuf années qui ont précédé la loi de 1845.

Les routes postales existant au 30 juin dernier forment un ensemble de 163,208 milles, ce qui fait, pour l'année dernière, une augmentation de 9,390 milles. Les malles qui ont été transportées pendant le même temps ont parcouru 41,018,574 milles, tandis que les dépenses ont diminué de \$4,235.

L'augmentation, dans les transports de la poste, a été, pendant les trois dernières années, de 5,378,310 milles, tandis que les dépenses ont été réduites de \$456,738; ce qui donne une augmentation de 15 p. 0/0 dans le service et

une réduction de plus de 15 p. 0/0 dans les dépenses.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il a été employé, par contrat avec le département de la poste, deux steamers transatlantiques pour le transport mensuel de la malle entre New-York et Brème; depuis le mois d'octobre dernier, un autre fait le service entre Charleston et la Havane; un contrat a été également passé pour le transport de la malle du Pacifique à travers l'Isthme, de Chagres à Panama.

Conformément à l'autorisation donnée au secrétaire de la marine, trois steamers transatlantiques ont été construits et envoyés dans le Pacifique; ils commenceront probablement le service de la malle entre Panama et l'Orégon et les ports intermédiaires, vers le premier janvier prochain; un quatrième a été engagé pour la Havane et Chagres; de sorte qu'une ligne régulière et mensuelle sera établie, après cette époque, pour le transport de la malle entre les Etats-Unis et nos territoires du Pacifique.

Malgré ce grand accroissement dans le service des malles, si les revenus continuent à augmenter cette année, comme ils l'ont fait l'année dernière, les recettes excéderont les dépenses de 450,000 dollars.

Ces considérations ont démontré au directeur-général des postes qu'avec certaines modifications à l'acte de 1843, le revenu pourrait encore être augmenté, et le port des lettres pourrait être réduit au taux uniforme de cinq cents, sans porter atteinte au principe auquel on s'est constamment attaché, de mettre ce département en état de se soutenir par lui-même.

Un système bien conçu de taxe postale à bon marché est le meilleur moyen de répandre les lumières parmi le peuple, et c'est là un objet de si haute importance dans un pays aussi immense que les Etats-Unis, que je recommande à votre favorable considération les indications qui vous sont soumises par le directeur-général des Postes, pour en assurer la réussite.

LA FEUILLE D'ERABLE.—Nous avons reçu hier la première livraison de cette nouvelle publication littéraire. C'est un joli petit recueil contenant 16 pages et devant paraître tous les mois. La partie typographique est très bien soignée. Cette publication est envoyée gratis aux abonnés de l'*Echo des Campagnes*, et la souscription n'est que de 5s. par année pour ceux qui ne reçoivent pas l'*Echo*. Nous espérons que le public saura apprécier les efforts de ceux qui font des sacrifices pour promouvoir l'éducation et répandre le goût de la lecture chez le peuple au moyen de la presse. Nous ne croyons mieux faire que de reproduire le préambule de cette revue littéraire que voici:

A nos Amis.

Maintenant que le froid vieillard, que nous appelons Hiver, a recouvert la terre et les eaux, de son brillant et blanc manteau de neiges et de glaces; maintenant que pour toi, ont cessé les promenades et les douces causeries du soir, sous un ciel pur et tiède, en respirant l'air suave et embaumé du parfum des fleurs; nous venons, ô ami lecteur, te présenter cette feuille emblématique et chérie des Canadiens.

« Ceci tuera cela », disait jadis un moine en cheville blancs; pensif, il appuyait une main sur la simple et faible machine que l'on nomme presse, et de l'autre indiquait cette fière Bastille, forteresse inexpugnable dont la tête orgueilleuse s'élevait dans les nues, et dont le nom seul faisait trembler les plus hardis habitants du beau royaume de France.

« Ceci tuera cela », répétait heureusement, il y a quelques jours, un orateur distingué de notre capitale, tandis qu'il tenait un journal dans sa main droite et de la gauche écrivait l'illustre Prince Alphabet, Colonel de l'astucieux régiment des Humbugs.

Ces mots fameux et prophétiques du moine et de l'orateur, nous venons te les redire, ô ami ou amie qui daigneras nous lire:

— Es-tu le mortel solitaire, dont l'astre avare t'a jusqu'ici privé du bonheur que procurent les douces chaînes de l'hymen?

— Es-tu le père heureux, dont les enfants, nombreux comme les fruits de l'olivier, entourent et ornent la table patrilaciale?

— Ou plutôt serais-tu la jeune fille espérante, dont les longs cils noirs s'abaissent et les joues se colorent sous le regard d'un amant?

Eh bien! à tous nous vous l'offrons, cette faible feuille que nous ajoutons à l'arbre vigoureux du journalisme canadien.

— A toi, pauvre solitaire que n'émeut jamais la voix d'un fils.

— A toi, ô chef de famille, qui peut-être verses des larmes sur les erreurs de ton enfant;

— A toi, jeune fille aux yeux si beaux et si doux, mais que voilent des pleurs;

— A vous tous donc qui portez la vie, cette rose brillante parfois, mais toujours accompagnée de la ronce qui déchire; à vous tous puisse cette feuille, être un baume adoucissant.

Et si quelquefois le chagrin cuisant, ou ce vide froid du cœur que l'on nomme ennui, venait vous assaillir, lisez notre feuille, et « ceci tuera cela. » Tel est du moins notre but, et tels sont nos desirs.

— La nouvelle constitution de l'Institut-Canadien a été adoptée jeudi soir. Il y aura élection générale des officiers de l'Institut, en conséquence de cette nouvelle constitution, le jeudi 4 janvier prochain.

— La *Tribune de New-York* et le *Courrier des Etats-Unis* démentent les faux bruits qui ont circulés que le choléra était à New-York.

— Nous voyons avec plaisir que G. R. Faribault, écriv. de Québec, doit faire une lecture devant la société historique de Québec, sur l'étymologie de plusieurs noms de localités en Canada.

— C'est ce soir que E. Parent, écriv., fera une lecture sur le *Prêtre et le Spiritisme* dans leurs rapports avec la société. Tout Montréal voudra l'entendre et pourtant il y aura impossibilité. Ceux qui désirent assister à cette réunion littéraire se rendent à bonne heure, s'ils veulent avoir des sièges. Une jeune société musicale, composée d'amateurs, contribuera à rendre la soirée agréable.

— Le *Herald* de New-York contient le nombre total des votes enregistrés pour l'élection du président. Taylor en a eu 11,677; Cass 14,338; et Van Buren 13,984. Total, 40,599.

En 1848 le nombre total était de 51,641. Il y a donc eu 11,042 votes de moins cette année. Il y avait au moins 14,000 électeurs qui se sont abstenus de voter à la dernière élection,

et qui ne l'auraient fait que dans un cas d'une grande contestation.

— L'Assemblée préparatoire des comtés des Deux-Montagnes et de Terrebonne a eu lieu le 11 de ce mois à St-Eustache, sous la présidence de M. Thérèse de Montigny, de St-Jérôme. L'Assemblée de Ste-Scholastique aura lieu lundi et nous espérons qu'elle sera nombreuse.

— Louis Rondeau, Jos. A. Lizé et William Smith traversaient le Lac Michigan, lorsque la voile fit chavirer le bateau dans lequel ils étaient. Ils se noyèrent tous trois.

— La nomination du remplaçant de M. Turquand occupe la presse depuis quelques jours. Nous voyons avec plaisir que la *Minerve* s'est prononcée en faveur d'un canadien. Les *Mélanges* continuent sa mission de *daigner* en tout et partout. On dit que le ministère va nommer un anglais. Très bien, dit les *Mélanges*. On dit que le salaire est de £400, quelqu'un demande l'abolition de cette charge on la réduction du salaire. N'y touchons pas, dit encore les *Mélanges*; quand au salaire il ne faut pas le réduire, il y en a plusieurs qui ne font pas plus que le député-receveur et qui reçoivent £600.

Raisonnement très logique du journal religieux.

Dans les quelques lignes que nous avons publiées dans notre dernière feuille, nous voulions un canadien et nous maintenons que le ministère doit profiter de cette occasion de rendre justice aux Canadiens.

M. le ministre des finances ne doit pas oublier qu'il y en a un qui a servi sous sa présidence à la Banque du Peuple, qui est digne de son appui sous tous les rapports; qu'il y en a un autre aussi, qui, nous croyons, a fait application, et dont les capacités sont bien connues. Nous faisons allusion à deux particuliers et nous pourrions en trouver plusieurs autres au besoin.

Nouvelles d'Europe.

Nous donnons de longs détails sur les nouvelles d'Europe aujourd'hui. Comme on le verra, l'élément révolutionnaire n'est pas encore éteint dans le vieux monde. Les tyrannies du roi de Prusse ont amené une seconde crise à Berlin qui ne peut se terminer sans une effusion de sang.

Le premier coup de canon qui tirera ses troupes, contre l'Assemblée Constitutionnelle et la garde nationale qui sont unis pour maintenir les quelques droits politiques qui leur ont été accordés, sera sans doute le signal d'une révolution dans toute l'Allemagne. Les villes de Breslau, Trèves, Cologne, Mayence et plusieurs autres indiquent déjà assez clairement qu'elles sont prêtes à prendre part au mouvement.

En Irlande, les nouvelles nous annoncent un hiver de misères et de mortalités sur une grande échelle.

C'est aujourd'hui que l'*Europa* doit partir de Liverpool pour New-York. Il est attendu avec hâte par tous ceux qui s'intéressent à la France, c'est lui qui nous apportera les nouvelles de l'élection du président de la République Française. L'*Europa* est un des nouveaux vapeurs, il a fait ses traversées en peu de temps, de sorte qu'on l'attend vers le 28 ou le 29 de ce mois.

ARRIVÉE DU CANADA.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

New-York, 14 déc. 7½ heures P. M.

Le vapeur *Canada*, parti de Liverpool le 25 novembre, est arrivé aujourd'hui. La traversée a été orageuse.

ANGLETERRE.—La Banque d'Angleterre montre une augmentation dans ses espèces de plus de £759,000. Les fonds en or et en argent qui se trouvent actuellement dans les voutes de la banque sont de £15,700,000. L'argent est en abondance pour les affaires commerciales.

Le nombre total des cas de choléra jusqu'à présent, est de 1715, sur ce nombre 610 sont morts et 230 sont parfaitement guéris, tandis que 875 sont encore malades.

Ia fleur du Canada valait de 27s. 6d. à 28s. 6d. Ecosse.—Les ravages du choléra ont été plus considérables qu'en Angleterre.

IRLANDE.—Martin a été trouvé coupable, sa sentence n'est pas encore connue.

FRANCE.—Les journaux anglais disent que l'on craignait le résultat de l'élection du Président et que plusieurs familles s'éloignaient de Paris en attendant le résultat. On croyait généralement que Louis-Napoléon serait élu.

Le gouvernement déploie toutes ses forces pour faire triompher l'élection de Cavaignac. Les républicains rouges n'ont pas encore fait leur coup contre Ledru-Rollin et Raspail. On craint que les partisans de ce dernier commettent des voies de faits.

AUTRICHE.—Messenhausen, le commandant à été condamné à être pendu, mais pour satisfaire à une demande spéciale de ses amis, il a été fusillé le 16 novembre, Windischgratz refusant de remettre l'exécution jusqu'à ce que l'empereur eût répondu à une requête demandant la grâce du prisonnier. Plusieurs des étudiants et autres qui s'étaient battus furent amenés ensuite par bande et fusillés.

Le Message.

« Hier, vers midi et demi, commençait dans l'une et l'autre chambre du congrès la lecture du dernier message annuel de M. Polk. A cinq heures, quelques-uns de nos confrères de New-York en publièrent un résumé informé transmis par voie télégraphique. Mais c'est seulement à dix heures du soir que la malle nous en a apporté le texte officiel: nos lecteurs voient que nous n'avons pas perdu de temps.

Les indiscrétions des correspondances ne nous avaient trompés ni sur l'étendue, ni sur les principaux traits de ce document. D'une longueur vraiment démesurée, il est, suivant la remarque du *Journal of Commerce*, destiné à faire le désespoir de nos compositeurs d'imprimerie. Cette prolixité, qui noie dans un océan de douze colonnes, quelques passages intéressants ou remarquables, enlève au travail du président une grande partie de son mérite. La fatigue d'une telle lecture est capable en effet de décourager les plus robustes politiques, et plus d'un membre de congrès, nous en sommes certains, se sera doucement assommi au bruit des vieilles histoires que M. Polk ressuscite avec une complaisance par trop diffuse.

Malgré cet inconvénient, nous avons cru devoir traduire intégralement plus des trois quarts de ce long exposé. C'est seulement dans la dernière partie, qui nous a paru dégénérer trop ouvertement en un plaidoyer rebattu, que nous avons substitué une rapide analyse, à la polémique du jeune Hickory.

Le commencement de ce message ne manque ni d'ampleur dans le style ni d'élévation dans la pensée. Les paragraphes consacrés aux événements européens, le tableau plein de gratitude envers la Providence que M. Polk retracer de la situation paisible et prospère des Etats-Unis, au milieu de ces orages, tout cela est empreint d'une certaine grandeur. Malheureusement la plume de l'avocat remplace trop vite celle de l'homme politique; le magistrat suprême de la grande nation s'efface pour laisser voir l'homme de parti plaidant une dernière fois sa cause au tribunal de l'opinion publique; le tableau qui semblait vouloir se dessiner à larges traits se rétrécit tout à coup, et dégénère parfois en une argumentation presque personnelle; le message enfin se convertit en un panegyrique de l'administration à son déclin.

Ce n'est pas que nous méconnaissions en rien le mérite pratique de l'œuvre de M. Polk: toutes les questions à l'ordre du jour s'y trouvent embrassées, tous les points importants des affaires du pays y sont passés en revue. Mais ce travail n'eût pu que gagner à être fait avec plus de concision, de netteté, peut-être pourrions-nous dire de modestie. A chaque phrase en effet, qu'il s'agisse des nouveaux territoires, de la guerre du Mexique, de finances, de tarif, d'administration intérieure, on sent poindre comme un chant de triomphe, et l'on s'attend à entendre l'orateur s'écrier au bout de cette interminable homélie: *Me ne adum qui feci!*

En un mot, M. Polk s'est trop complu dans ce dernier historique de son administration, et a donné une trop large place à sa personnalité. Cela dit quant à la forme, revenons au message en lui-même.

La guerre du Mexique, bien que tombée depuis longtemps dans le domaine des faits accomplis, y occupe cette fois encore une large place. Après avoir rendu un juste hommage à l'armée américaine et accordé des éloges, tant soit peu entachés de partialité, à ceux qui, de Washington, ont dirigé les opérations, M. Polk arrive aux résultats obtenus, et fait ressortir, par quelques chiffres statistiques l'importance et la valeur des territoires acquis aux Etats-Unis.

La question d'organisation de la Californie qu'il prie instamment le congrès de résoudre sans plus tarder, est traitée avec autant de sagesse que d'impartialité, et c'est, sans contredit, avec le préambule, la partie la plus remarquable du message. Il y a aussi le coup d'œil dans la manière dont le jeune Hickory envisage l'avenir ouvert à l'Union par ces annexions nouvelles.

Par contre, la situation financière nous semble retracée avec une faiblesse toute paternelle. A en croire le Message, tout est pour le mieux dans le mieux administré des trésors. Loin d'annoncer un nouvel emprunt, le budget promet pour 1850 un excédant de recettes avec lequel on pourra commencer l'amortissement de la dette fédérale. C'est vraiment trop beau pour y croire.

Les mesures recommandées au congrès, par le président, sont peu nombreuses mais importantes. En tête figure naturellement l'organisation des nouveaux territoires; puis vient un projet de réforme postale qui réduirait la taxe des lettres à un taux uniforme de cinq cents; quelques modifications au système de la sous-trésorerie, l'établissement d'un hôtel des monnaies à New-York et d'un autre en Californie, complètent le tableau des résolutions que M. Polk voudrait voir sanctionnées, avant la fin de son règne désormais si court.

Il perce du reste dans certains passages une intention assez transparente de jeter des bâtons dans les roues de l'administration future, et le bout de l'oreille finit par se montrer lorsque M. Polk aborde de front la discussion des anciennes administrations whigs et la question du veto présidentiel. Ce sont ces dernières pages, complètement étrangères au sujet, que nous avons en partie résumées, car elles n'apprennent rien et ne contiennent aucun fait. Il pouvait y avoir là matière à un excellent article de journal, peut-être à un discours de tribune, mais franchement nous ne savons ce que toute cette polémique vient faire dans un pareil document.

En somme, le message de 1848, en égard aux circonstances, et à part les taches inhérentes à la manière de M. Polk, est un document dont l'importance ne saurait être méconnue. Il résume à la fois l'histoire et la politique des Etats-Unis durant ces quatre années; il clot une administration féconde en événements, et qui légitime à l'avenir d'incalculables résultats. Ce sont là des titres plus que suffisants à l'intérêt des lecteurs. Il est probable du reste que de longtemps nous n'aurons à enregistrer un message de pareilles dimensions; ou nous nous trompons fort, ou le vieux *Rough and Ready* sera, en style aussi bien qu'en politique, tout différent du jeune Hickory. — *Courrier des Etats-Unis.*

PROVINCE DU CANADA,
District de Montréal.

Cour du Banc de la Reine.

TERME INFÉRIEUR.

Mardi, le cinquième jour de décembre, mil huit cent quarante-huit.

PRÉSENT:

L'Honorable M. le Juge SMITH.

No. 1383.

Terme de décembre.

NARCISSE TRUDEAU, commerçant, de la Paroisse de Longueuil, dans le District de Montréal.

Demandeur.

JEAN-BAPTISTE HUET dit DULUDE, cultivateur du même lieu.

Défendeur.

LA Cour, sur motion du demandeur, en tant qu'il appert par le rapport de F. B. Viger, un des huissiers de cette Cour, fait sur le bref de sommation émané en cette cause, que le défendeur n'a pu être trouvé en la paroisse de Longueuil, dans le district de Montréal, qu'il a quitté le domicile par lui autrefois établi en icelle, et qu'il est absent de cette partie de la province du Canada, qui constituait ci-devant le Bas-Canada, ordonne qu'il soit, par deux avertissements en langue française et en langue anglaise à être insérés dans l'*Avenir* et le *Pilot*, papiers-nouvelles publiés en cette ville, sommé de comparaître devant cette Cour pour répondre à l'action du demandeur, et à ce qu'il défait par lui de comparaître et répondre à la dite action sous deux mois à compter du dernier des dits avertissements, il soit permis au demandeur de procéder contre le défendeur comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.)
MONK, COFFIN et PAPINEAU.
P. B. R.

Nouvel Etablissement DE RELIURE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant société CHAPELAIN et LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE,

dans une place centrale et qu'alors il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer. Son exactitude à exécuter, comme par le passé, les ordres de ses patrons, et la beauté de ses ouvrages, sont une garantie pour l'avenir qu'il satisfait les personnes qui lui accorderont leur patronage.

Le matériel de son atelier bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qui puissent se faire en Canada. Le soussigné espère donc que le public trouvera sous tous les rapports son avantage chez lui, daignera reconnaître les efforts qu'il fera pour contenter et même surpasser l'attente de ceux qui l'encourageront.

Ses prix seront extrêmement réduits.

ZEP. CHAPELAIN.

2 décembre 1848.

CHAMBRES DE DAGUERRETYPE.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST-VINCENT, AU-DESSUS DU MAGASIN DE L. P. BOIVIN.

M. BUXTON a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir des chambres, au lieu ci-dessus mentionné, où il se propose d'exercer l'art de prendre des portraits à la Daguerretype.

Il garantira dans tous ses portraits une ressemblance satisfaisante. Son établissement est ouvert à tous ceux qui désireront le visiter et examiner ses échantillons. Ses prix sont très modérés.

M. Buxton enseigne cet art et fournit des appareils de Daguerretype complets.

6 décembre 1848.

INSTITUT-CANADIEN.

ON demande pour cet Institut, un jeune homme actif et d'un caractère irréprochable pour garder la Chambre de lecture et la Bibliothèque.

Pour plus amples informations, s'adresser au comité de Régie.

9 décembre 1848.

MONTREAL. L'AVIS PUBLIC est donné par les présentes, à savoir: Les lots de terres et tenements ci-dessous désignés, sont vendus aux enchères, sur trente et quatre heures de la vente, à la paroisse de St-Hyacinthe, dans le comté de Richelieu dans le district de Montréal défendeur.

Les dites terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A annexée au dit Bref comme suit savoir:

1° Une terre sise et située en la seigneurie de St-Hyacinthe, paroisse de St-Rosalie, et district de Montréal, au cinquième rang de front sur trente arpents de front, sur trente arpents de profondeur, d'un côté à Alex: Breaux, en front aux terres du quatrième rang en profondeur aux terres du sixième rang, sans bâtisses.

2° Une terre sise et située en la paroisse de St-Hyacinthe, seigneurie et district de St-Hyacinthe, au cinquième rang de front sur trente arpents de front, sur trente arpents de profondeur, d'un côté à Alex: Breaux, en front aux terres du quatrième rang en profondeur aux terres du sixième rang, sans bâtisses.

3° Une autre terre sise et située au même lieu, même district, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant par devant à la rivière Yamaska, d'un côté à Anselme Robichaud, d'autre côté à Antoine Martin, en profondeur aux terres du second rang, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

4° Un lopin de terre sis et situé au village de St-Hyacinthe derrière le collège St-Hyacinthe dans le dit district dans lequel lopin se trouvent deux emplacements et deux tiers, de quatre-vingt pieds de front chaque sur quatre-vingt pieds de profondeur, tenant par devant à la rivière Yamaska, d'un côté à Antoine Martin et d'autre côté à Louis Plamondon par derrière aux héritiers Jean Dessaulles sans bâtisses.

5° Un morceau de terre sis et situé dans le village de St-Hyacinthe, dans le district de Montréal, rue la Cascade de la contenance de quatre-vingt deux pieds de front sur deux cent soixante et douze pieds de profondeur, borné en arrière par la rue ou le chemin de la Reine, d'un côté par la rue Dominique, et d'autre côté par Pierre Cadieux et Joseph Bistodeau, écuier, avec une maison en pierre à deux étages, sans comprendre les mansardes, hangar, étables, laiteries et autres dépendances.

6° Une terre sise et située en la paroisse St-Hyacinthe au petit rang, dans le dit district contenant deux arpents de front sur trente-arpents de profondeur, tenant par devant au chemin de la Reine, d'un côté à Antoine Martin et d'autre côté à Louis Plamondon par derrière aux terres du rang St-François, joignant d'un côté à André Gauthier, d'autre côté à Pierre L'Husier, ou ses représentants avec une grange dessus construite.

7° Une terre sise et située en la seigneurie sursuite paroisse St-Dominique et district de Montréal contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur plus ou moins de profondeur, tenant par devant au chemin de la Reine, d'un côté à Jérémie Lawrence et d'autre côté à Louis Bernier en front à la rivière sursuite en profondeur à Louis Rodier et autres, avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

8° Une terre sise et située en la seigneurie Langan paroisse St-Simon et district de Montréal au deuxième rang contenant trois arpents de front sur trente arpents plus ou moins de profondeur, tenant par devant à Jean-Baptiste Yartim, d'autre côté à François Beaudoin, en profondeur à Amable Roireau prenant par devant à la profondeur de Joseph Gauthier, avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

9° Une terre sise et située en la seigneurie St-Ours, en la paroisse St-Bernabé, dans le district de Montréal, au sud de la Rivière Yamaska de quatre arpents de front sur trente de profondeur plus ou moins joignant d'un côté à Jérémie Lawrence et d'autre côté à Louis Bernier en front à la rivière sursuite en profondeur à Louis Rodier et autres, avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue comme suit savoir: Le lot numéro un à la porte de l'église de la paroisse de St-Rosalie, le vingt-sixième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant midi; numéros deux, trois, quatre, cinq et six à la porte de l'église de la paroisse St-Hyacinthe le vingt-septième jour de décembre courant à dix heures de l'avant midi; numéro sept, à la porte de l'église de la paroisse de St-Dominique, le vingt-septième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant midi; numéro huit, à la porte de l'église de la paroisse de St-Simon le vingt-huitième jour de décembre courant à dix heures de l'avant midi; et le numéro neuf à la porte de l'église de la paroisse de St-Bernabé, le vingt-neuvième jour de décembre courant à dix heures de l'avant midi.

Le dit lot numéro huit pour être vendu sujets aux charges, clauses et conditions mentionnées et décrites en la cédule marquée B annexée au dit Bref en faveur de Dame Maria Johnson Langan, demeurant en la cité de Montréal dans le dit district, épouse d'Archibald Kennedy Johnson, écuier, ci-devant de la dite cité de Montréal actuellement absent de la province, de lui dûment séparée de corps et biens seigneurie propriétaire et en possession de cette partie de la seigneurie Langan dit district dans laquelle est située la dite terre numéro huit, comme suit, savoir: à la charge du droit de retrait en préférence aux lignagers en cas de vente ou autre aliénation équilippante à vente de tout ou de partie de la dite terre en remboursant l'acquéreur du prix principal de son acquisition, frais mises et loyaux, coûts et sujette à toutes les autres charges, clauses et réserves stipulées dans le contrat de concession de la dite terre par Patrick Langan, écuier, seigneur propriétaire de la seigneurie Ramsay maintenant comme sous le nom de seigneurie Langan dit district; passé devant maître Picard et son confrère notaires, le deux mil huit cent douze, en faveur des seigneurs de la dite seigneurie ou fief de Bourchemin.

Le dit Bref rapportable le huit janvier prochain.

BOSTON et COFFIN.

Bureau du Shérif.

Montréal, le 5 décembre 1848.

PROVINCE DU CANADA,
District de Montréal.

Cour du Banc de la Reine.

TERME INFÉRIEUR.

Vendredi, le premier jour de décembre mil huit cent quarante-huit.

PRÉSENT:

L'Honorable M. le Juge SMITH.

Antoine Marie dit Ste-Marie, cultivateur de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, dans le district de Montréal.

Demandeur.

Pierre Bouthellier, tailleur de pierre, ci-devant résidant en la cité de Montréal, actuellement résidant en la paroisse de Longueuil, dit district.

Défendeur.

LA Cour sur motion de M. A. A. Dorion, avocat du demandeur, que qu'il appert par le rapport d'Antoine Viger, huissier juré de la Cour du Banc de la Reine pour le district de Montréal, au bref de sommation en cette cause, que le dit Pierre Bouthellier, le défendeur en cette cause, a laissé son domicile en cette Province et qu'il ne peut être trouvé dans le district de Montréal, ordonne que le dit défendeur soit appelé par deux avertissements publiés en langue française dans le journal l'*Avenir* et en langue anglaise dans le *Pilot* à comparaître devant cette Cour sous deux mois de la date de la publication du dernier des dits avertissements, pour répondre à la demande du demandeur, et qu'à défaut par le dit défendeur de comparaître dans le dit délai, il soit permis au dit demandeur de procéder *Ex parte* dans la dite cause.

(Par la Cour.)

MONK, COFFIN et PAPINEAU.

C. Q. B.

DAGUERRETYPE.

M. M. DESNOYERS a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et au public en général que, le grand encouragement qu'il a reçu depuis qu'il a réduit ses prix, l'a engagé à continuer à prendre les portraits au DAGUERRETYPE aux prix suivants:

Grandeur ordinaire, de 7/6 à 10/6.

Seconde grandeur, de 10/6 à 12/6.

C'EST BON MARCHÉ!

Il espère, en continuant à ces prix modiques, pouvoir recueillir l'encouragement du public et engager ses compatriotes à se procurer leurs portraits.

M. DESNOYERS enseigne l'art dans toutes ses variétés et avec la plus grande perfection, d'après un nouveau système d'instruction sur l'art du Daguerretype et cela dans court espace de trois à quatre semaines. Le prix pour les leçons est de 27 10 0 seulement.

N. B. M. A. à toujours en mains plusieurs appareils à vendre à très bas prix.

16 décembre 1848.

INSTITUT-CANADIEN.

SAMEDI, le 16 du courant, l'Institut-Canadien célèbre son QUATRIÈME ANNIVERSAIRE. ETIENNE PARENT, écuier, fera une lecture dont le sujet sera: LE PRÊTRE ET LE SPIRITUALISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

Le comité de régie fera ensuite un rapport annuel à l'Institut. La séance sera publique; les Dames y sont invitées spécialement et des sièges leur seront réservés. La séance commencera à HUIT heures précises.

Par ordre,

J. PAPIN.

Sec: Cor: I.-C.

9 décembre 1848.

AVIS.

LE soussigné ayant terminé le PAPIER TERRIER de la SEIGNEURIE DESSAULLES, reprend de nouveau la pratique du notariat à Montréal, en son étude No. 164, rue Notre-Dame.

P. LAMOTHE.

Novembre 1848.

CHIMIE.

UNE SERIE DE LEÇONS sur la CHIMIE sera professée pendant l'hiver, dans la langue française, à l'école de MÉDECINE et de CHIRURGIE, rue St-Urbain. Ce cours sera illustré d'expériences nombreuses — puis les sujets collatéraux, l'électricité, le galvanisme, la lumière, etc., etc., seront traités. Le discours d'introduction sera fait à DEUX heures p.m., le 8 du courant, et LUNDI prochain les leçons régulières commenceront à 7 heures du soir. S'adresser au Dr. Sutherland, petite rue St-Jacques.

8 novembre 1848.

CHAS. GAREAU,

MARCHAND TAILLEUR,

87, RUE NOTRE-DAME, 87.

INFORME respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il a actuellement en main un assortiment complet de:

Draps superfin, de pilote et de castor,

Casimires français de premier goût,

Etoffes grises et autres couleurs,

Patrons de vestes de velours et de satin français de différents genres.

On trouvera aussi chez lui des chemises faites

DE TOILE,

DE COTON,

DE FANILLE.

Caleçons, Cravattes, Collets,

Bretelles, Attaches, Gants, etc.

SES PRIX SONT DOUZE POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

Les personnes qui fourniront leur drap seront aussi bien servies que si elles le prenaient au magasin.

31 octobre 1848.

Le Docteur Davignon.

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison encoignure des rues St-Lambert et Glacie, Côte du faubourg St-Laurent et voisin d'André Guimé, etc., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes les branches dans la paroisse de St-Marie, district de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public.

25 nov.

Propriété de Valeur.

LE soussigné désirant disposer de son terrain situé en cette ville, sur la rue Fontaine, la divisé en 24 lots de différentes grandeurs, pour la commodité des acquéreurs et il offre de les concéder à des termes très faciles. Ce terrain est situé dans un local très agréable et pittoresque, près la résidence de l'honorable James Leslie. C'est une occasion très favorable pour ceux qui désireraient se bâtir une chaumière ou cottage. Pour les plans et conditions, s'adresser à J. H. Jobin et P. Mathieu, notaires, 7 rue Ste-Thérèse, à Montréal.

L. A. DEROME.

28 octobre 1848.

F. X. LOISELLE,

MARCHAND-TAILLEUR,

RUE NOTRE-DAME. 139 RUE NOTRE-DAME.

3ÈME MAISON (EST) DE LA PLACE D'ARMES.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses nombreuses pratiques et au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

Il tient constamment un assortiment complet de Draps, Casimires, Patrons de Veste, etc., Chemises, Cravattes, Coils, etc., qu'il disposera à des prix très réduits.

— AUSSI: —

Toutes espèces de Hardes pour de jeunes personnes, faites à ordre dans le dernier goût.

Les personnes qui fourniront leurs draps seront aussi bien servies que si elles le prenaient au magasin.

Montréal, 18 Novembre 1848.

POELES! POELES!! POELES!!



LE soussigné vient de recevoir un assortiment de poeles de plus complet, consistant principalement en poeles de cuisine, à Cylindre, Télégraphe, Priam, Empire, et le poele Premium Canadien.

AUSSI:

Une grande variété de poeles de goût à Coke, à Charbon et à bois pour les parloirs et les salons, comprenant une collection des plus beaux patrons et des plus belles formes que l'on puisse désirer, en y joignant l'économie du bois.

Parmi les poeles on trouvera:

Poele double de Dunham, do breveté à Coke et à Charbon de Stanley, do gothique pour parloir, do à la Franklin, à boîte de goût, etc., etc.

Qui seront toujours vendus à bas prix. Il a toujours en main des poeles simples et doubles et de toutes grandeurs, des Trois-Rivières, de Québec et de Dundee.

JOSEPH N. HALL,

105, Rue St-Paul, coin de la rue St-Gabriel.

ENSEIGNE DU POELE D'OR.

31 oct. 1848.

Restaurant de l'Industrie.

No. 8, RUE ST-LAMBERT,

COTE ST-LAURENT.

PAR

P. ADOLPHE MASSE.

ON trouvera toujours à ce restaurant toutes sortes de sirops pour la température tel que:

Sirop de Salsapareille, Sirop d'Orange,

Sirop de Citron, Sirop d'Ananas,

Huîtres fraîches de New-York et de Carquette,

Huîtres ouvertes, cuites et crues en tous sens.

Ainsi que des rafraichissements de toutes sortes à toutes heures et en tous tems.

A MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

11 octobre 1848.

A LOUER pour plusieurs années une maison, rue Bleury, avec Jardin, arbres fruitiers, glacièrie, etc.

J. H. JOBIN.

9 septembre 1848.

BIOGRAPHIE

DES

SAGAMOS ILLUSTRES

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

PRECEDEE d'un index de l'histoire fabuleuse de ce continent, par F. M. MAXIMILIEN BÉAUD, correspondant des instituts de Montréal et de Québec.

1 Volume grand in octavo 310 pages. Prix: 5s.

Cet ouvrage est maintenant offert en vente à Montréal, chez tous les libraires, chez M. Bibeaud, rue Craig et au bureau de l'*Avenir*, 1221, Rue St-Paul.

9 septembre 1848.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!!

PROGRES DES REFORMES RADICALES!

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

RUE ST-PAUL 122,

A MONTREAL

RUE ST-PAUL 122,

A MONTREAL

L'Administration de la maison Plamondon au

Peuple du Canada.

CITOYENS!

LES monopoles par eau comme par terre disparaissent peu

